

Comment bien utiliser nos herbicides anti-graminées spécifiques ?



Découvrez nos préconisations nationales

Attention : ces préconisations peuvent différer selon les spécificités locales.

Dose en l/ha (+ huile)	SI TOUTES LES CONDITIONS SONT OPTIMALES (Hygrométrie >65%; Température entre 8 et 25°C; Sensibilité FOP, Levée homogène et complète des adventices)			SI AU MOINS UNE CONDITION NON OPTIMALE D'UTILISATION		
	1 à 2 feuilles	3 feuilles à début tallage	début tallage à fin tallage	1 à 2 feuilles	3 feuilles à début tallage	début tallage à fin tallage
vesuve^{max} cohorte^{max}						
Brômes	0,35	0,5	0,5	0,5	0,5	0,8
Graminées Vivaces	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Ray-Grass	0,5	0,5	0,7	0,8	0,8	0,8
Repousses de céréales	0,35	0,5	0,5	0,5	0,5	0,8
Vulpin	0,5	0,5	0,7	0,8	0,8	0,8

Doit impérativement être adjuvanté avec un adjuvant adéquat de cette liste (FOP+DIM)			Dosage
Huiles végétales	ACTILANDES / COLIANDES	430 g/l huile pin + 286 g/l huile colza	1l/ha
	ACTIROB B / MIXIN / VEGESTAR / DISPOS / FLUX-IN / RADIAMIX	842 g/l huile colza estérifiée	
	ADENDA / OLIODYN / VEGE-UP	831 g/l esters méthyliques d'acides gras	



PHILAGRO France - SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy - 10A, rue de la Voie Lactée - 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Tél. 04 78 64 32 64 - PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. VESUVE Max[®], COHORTE Max[®] marque déposée - AMM. n° 1000000 - (EC) - 140.0 g/l Cléthodime, 70.0 g/l Quizalofop-P-éthyle, - P261 - P264 - P271 - P272 - P280 - P301+P331+P310 - P304+P340 - P312 - P332+P313 - P362 - P391 - SPe3. TARGA Max[®] : marque déposée, AMM n°2140105, 100 g/l de quizalofop-P-éthyle, EC ; P280 - P305+P351+P338 - P391 - SPe3; COURSIER[®], PILOT[®], marque déposée, AMM n° 9500040, 50 g/l de quizalofop-P-éthyle, EC ; P261 - P280 - P301+P331+P310 - P302+P352 - P304+P340 - P305+P351+P338 - P308+P313 - P391 - Spe3. ETAMINE[®], marque déposée - AMM. n° 2010019 - (SC) - 50.0 g/l Quizalofop-P-éthyle; P302+P352 - P305+P351+P338 - P333+P313 - P391 - SPe3, Annule et remplace tout document antérieur de même nature, 04/2021

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Comment bien utiliser nos herbicides anti-graminées spécifiques ?

Dose en l/ha
(+ huile)

SI TOUTES LES CONDITIONS SONT OPTIMALES
(Hygrométrie >65%; Température entre 8 et 25°C;
Sensibilité FOP, Levée homogène et complète des
adventices)

**AU MOINS UNE CONDITION
NON OPTIMALE D'UTILISATION**

1 à 2 feuilles

3 feuilles à début tallage

début tallage à fin tallage

1 à 2 feuilles

3 feuilles à début
tallage

début tallage à fin
tallage

étamine®

Brômes	0,6	0,8	1	1	1	1,2
Graminées Vivaces	3	3	3	3	3	3
Ray-Grass	0,8	1	1,2	1,2*	1,2*	1,2*
Repousses de céréales	0,6	0,8	1	1	1	1,2
Vulpin	0,7	0,8	1	1,2*	1,2*	1,2*

targa max

Brômes	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
Graminées Vivaces	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Ray-Grass	0,4	0,5	0,6	0,6*	0,6*	0,6*
Repousses de céréales	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
Vulpin	0,35	0,4	0,5	0,6*	0,6*	0,6*

pilot® coursier®

Brômes	0,6	0,8	1	1	1	1,2
Graminées Vivaces	3	3	3	3	3	3
Ray-Grass	0,8	1	1,2	1,2*	1,2*	1,2*
Repousses de céréales	0,6	0,8	1	1	1	1,2
Vulpin	0,7	0,8	1	1,2*	1,2*	1,2*

A pleine dose, l'adjuvantation optimise l'efficacité du produit sans être indispensable.
L'adjuvant permet d'envisager une dose réduite en conditions optimales d'utilisation.

Huiles végétales	ACTILANDES / COLIANDES	430 g/l huile pin + 286 g/l huile colza
	ACTIROB B / MIXIN / VEGESTAR / DISPOS / FLUX-IN / RADIAMIX	842 g/l huile colza estérifiée
Huiles minérales	VEGELUX Pro	817 g/l huile minérale paraffinique
	VELEZIA	790 g/l huile minérale paraffinique

VESUVE Max®, COHORTE Max® : DANGER - DANGER - SGH07 , SGH08 , SGH09 - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. - H315 : Provoque une irritation cutanée. - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. - H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

TARGA Max® : DANGER - SGH05 , SGH08 , SGH09 - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. - H318 : Provoque de graves lésions des yeux. - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

COURSIER®, PILOT® : DANGER - SGH05 , SGH07 , SGH08 , SGH09 - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. - H315 : Provoque une irritation cutanée. - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. - H318 : Provoque de graves lésions des yeux. - H332 : Nocif par inhalation - H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. - H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ETAMINE® : ATTENTION - SGH07 , SGH09 - EUH208 : Contient de la 1,2 Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

